Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260302-DCM_2026_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2026 Délibération n° 2026-09

Nombre de conseillers en exercice : 23	L'an **deux mille vingt-six**, le **vingt-six février** à **dix-huit heures et 1 minute,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **treize février**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.
Présents	Pascal KERBOUL, Odette CASTEL, Michel LE GALL, Céline GOUEZ, Gérard MAREC, Cécile GOUEZ, Jacques CARRIO, Nathalie FLOC'H, Jean-Noël LE MENN, Patrick ROUDAUT, Marie LE DU, Xavier LANSONNEUR, Xavier PENNORS, Caroline THOMAS, Yannick GUILLERM, Fabienne LEPOITTEVIN, Florian BUZARE, Olivier BERTHELOT, Rénato BISSON
Absents excusés : 4	Emmanuelle LE ROUX, Stéphane LE ROUX, Emilie LE JEUNE et Gwenaëlle LE HIR donnent respectivement procuration à Odette CASTEL, Jean-Noël LE MENN, Cécile GOUEZ et Olivier BERTHELOT.
Secrétaire de séance	Patrick ROUDAUT

Présents	**19**
Votants	**20**
Pour	**20**
Contre	
Abstentions	

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 février 2026

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025
- Décisions du maire
- Comptes Financiers Uniques 2025 – budget principal/budget Clos des Coquelicots
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Ouverture anticipée des crédits d'investissements avant le vote du BP 2026
- Taux d'imposition 2026
- DETR – Sécurisation de la RD32
- DSIL – Restauration de la Basilique
- Soutien communal et communautaire aux structures enfance-jeunesse du territoire
- Indemnités des élus
- Bilan des acquisitions et cessions de parcelles
- Questions diverses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 février 2026.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260302-DCM_2026_09-DE

Pour extrait conforme au registre
Le FOLGOËT, le 02 mars 2026

Le secrétaire de séance, Patrick ROUDAUT	Le Maire, Pascal KERBOUL

MAIRIE DE LE FOLGOËT
29 (Finistère)

Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.